NUMERO CII.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 23. Décembre 1803.

De FLORENCE, *le* 2. *Décembre.*

„ Son Exc. Don *Pedro Labrador*, Ministre-Plénipotentiaire d'*Espagne* près de la Cour d'*Etrurie*, a reçu de la sienne, par les dernières Dépêches, la Nouvelle, que Sa Maj. *Catholique* s'est entendue avec le Gouvernement *François*, de manière à faire consentir celui-ci à la Neutralité des Etats de Sa Majesté dans la présente Guerre. En même tems, on a appris, par des Lettres particulières d'*Espagne*, qu'on poursuivoit avec activité, dans divers Ports de ce Royaume, l'armement commencé d'un certain nombre de Bâtimens de guerre, destinés à être réunis en Escadre sous les ordres de l'Amiral *Gravina*. L'*Italie* & ses Mers continuent d'offrir le Théatre de guerre le plus tranquille, où l'Armée *Françoise* & la Flotte *Angloise* dominent sans obstacle chacune sur son élement. Ce partage d'empire produit une double influence très-remarquable sur le sort du Royaume des *Deux-Siciles*; dont le Continent repousse, de ses Côtes sur l'*Adriatique*, les Navires & les Marchandises de l'*Angleterre*, tandis que l'autre partie les reçoit amicalement & fournit des Vivres à la Garnison *Britannique* de *Malte*. Les Troupes *Françoises*, qui occupent la partie *Orientale* du Royaume de *Naples*, n'ont fait jusqu'à-présent aucun mouvement, qui annonce quelque entreprise prochaine: Elles consistent en 35. à 36. mille Hommes, tous sont de la même Nation, les Corps *Italiens* les ayant quittées entièrement.

EXTRAIT d'une Lettre de CADIX *du* 22. *Novembre.*

„ Les Lettres les plus récentes de *Madrid* assurent, qu'on ne doute guères plus la Cour, que le Gouvernement *Britannique* n'acquiesce aux arrangemens faits par notre Roi avec le Cabinet des *Tuileries*, & continue à reconnoître la Neutralité de ce Royaume. On en a, en effet, accueilli l'espoir avec d'autant plus de confiance, que jusqu'à ce moment les *Anglois* n'ont cessé de traiter le Pavillon *Espagnol* comme Pavillon ami, & de donner à notre Commerce des preuves d'intentions pacifiques."

„ La Paix a été rétablie entre les *Etats-Unis* d'*Amérique* & Sa Maj. *Maure*, mais elle n'a pu l'être encore entre les mêmes Etats & la Régence *Tripolitaine*. En conséquence, le Commandant des Forces *Américaines* dans la *Méditerranée* a pris contre *Tripoli* la mesure, annoncée par lui au Consul de sa Nation en cette Ville dans la Lettre ci-dessous. "

A bord du Vaisseau des Etats-Unis, *la* CONSTITUTION, *en la Baye de* Gibraltar, *le* 12. *Novembre* 1803.

„ MONSIEUR, Comme les *Etats-Unis* d'*Amérique* & la Régence de *Tripoli* sont en Guerre entre eux & dans un état d'hostilités réelles, j'ai jugé à-propos, afin de mettre l'Ennemi à l'étroit, en empêchant qu'il ne lui soit porté aucun secours, de faire bloquer le Port de *Tripoli* par une Escadre de Bâtimens de guerre servant sous mes ordres. Vous êtes prié, moyennant la Présente, de donner avis de cette communication, au Gouvernement de *Cadix*, à tous les Consuls de Puissances Neutres y résidant, comme aux Consuls des *Etats-Unis* dans tous les Ports d'*Espagne*, afin d'être transmise par ceux-ci à tous les Consuls ou Agens Commerciaux de Puissances Neutres, qui y résident, afin qu'ils puissent prévenir les Bâtimens naviguant sous leurs Pavillons respectifs, que tous les Bâtimens Neutres, qui tenteroient d'entrer dans le Port de *Tripoli*, ou qui seroient rencontrés sur la Côte voisine de ce Port, après que cette communication sera reçue par les Puissances Neutres, seront arrêtés par l'Escadre sous mes ordres, & conduits en tel Port où ils puissent être jugés. J'ai l'honneur &c." (*Signé*) EDWARD PREBLE, *Commandant en chef des Bâtimens de guerre des* Etats-Unis *dans la* Méditerranée.

De MUNICH, *le* 5. *Décembre.*

Le 3. de ce mois à midi, le Roi & la Reine de *Suède* sont arrivés à *Nymphenbourg*, après avoir été reçus à *Schwabhausen*, sur la Route d'*Augsbourg*, par quatre Chambellans Electoraux. A *Nymphenbourg*, LL. MM. ont été reçues solemnellement par notre Sérénissime Electeur, par L. A. S. le Duc *Guillaume* de *Bavière* & Madame son Epouse, & par la Cour. Après y avoir dîné, LL. MM. se sont mises en chemin pour cette Résidence, où Elles sont arrivées à 5. heures & demie. Le Cortége étoit com-

posé d'un Carosse de la Cour, attelé de huit chevaux, outre sept autres Carosses, entourés de plusieurs personnes de la Cour à cheval & à pié, & escortés par un Détachement de Chevaux-légers de *Fugger*. Pendant que L. M. sont entrées dans cette Résidence, le bruit du Canon s'est fait entendre, & le Militaire Electoral & Bourgeois a paradé depuis le *Carlsthor* jusqu'au Château Electoral, où les augustes Hôtes sont descendus. Le soir du même jour, les personnes Royales & Electorales se sont réunies toutes à un Souper de Famille. Le lendemain il y a eu grand Appartement, & ensuite grand Dîner, après lequel L. M. & la Famille Electorale ont honoré de leur présence le Théatre de l'Opera, qui étoit magnifiquement illuminé, & où l'on représenta la Pièce d'*Axur*: L. M. y furent reçues aux acclamations universelles des nombreux Spectateurs.

De FRANCFORT, *le* 14. *Décembre.*

Les délibérations de *Ratisbonne*, sur le partage des Votes à la Diète, s'avancent très-lentement. Les opinions contraires n'en sont peut-être que plus vivement débattuës dans les Cabinets. En attendant, l'Empereur a commencé à faire exécuter avec exactitude, pour ce qui dépend de lui, la partie de la nouvelle Loi munie de sa sanction. On en trouve une sorte preuve dans la publication authentique, que voici.

„ Mrs. les Frères *Mulhens*, Banquiers à *Francfort*, ont obtenu du Conseil Aulique de l'*Empire*, pour eux & pour les autres Créanciers, un *Mandatum cassatorium & inhibitorium sine clausula* contre S. A. S. le Prince de *Nassau-Weilbourg*, relativement aux actes, par lesquels ils ont été troublés dans la perception du produit net des Eaux minérales de *Seltz*, qui appartenoient ci-devant à l'Electeur de *Trèves*, laquelle perception leur avoit été assurée & confirmée par S. M. Impériale, au sujet d'un Emprunt de 500 mille Florins, avec intérêts, négocié par Mr. *Mayr*, Agent du Conseil-Aulique. Par ce Mandat, il a été enjoint à Mgr. le Prince de *Nassau-Weilbourg*, sous peine d'une Amende de 20. Marcs d'or, de remettre les Plaignans dans la jouissance du produit net des Eaux minérales de *Seltz*, qui leur restera jusqu'au remboursement absolu du Capital & des intérêts, & de les indemniser de tous les fraix & dommages qu'ils ont pu essuyer. On regarde cette Décision Impériale comme très-remarquable sous plus d'un rapport; d'abord, parce que c'est la première, qui émane en conformité du dernier *Recès* de la *Députation de l'Empire*; en second lieu, elle ne contribue pas seulement à tranquillifer les Parties intéressées, mais elle donne encore d'agréables espérances à ceux qui ont de semblables Créances sur des P... donnés en indemnité; &, en général, ... offre une preuve, que l'on peut compter d'... manière certaine sur le maintien & l'accomplissement absolus des déterminations, ... sont contenuës dans le sus-dit *Recès* de la *Députation* de l'*Empire*. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 24. Frimaire (16. *Décembre*).

„ Depuis que des Conférences d'Etat telles que celles auxquelles le Ministre ... se, Comte de *Markoff*, est intervenu en ... nier lieu, ont paru cesser, le bruit s'est ... pandu de nouveau, que le *Premier-Consul* va sans délai rejoindre l'Armée d'*Angleterre*, & la grande Expédition s'ensuivre promptement. Il n'y a rien de plus naturel que ce bruit, & en même tems rien de plus incertain. Dès qu'un motif probable du séjour ... longé du *Premier-Consul* dans la Capitale a disparu, le Public doit croire la présence de *Bonaparte* requise impérieusement sur les Côtes: Là tout est toujours prêt pour le recevoir, de même que des Chevaux de rel... l'attendent constamment de Poste en Poste pour l'y transporter: En outre, des Troupes considérables, quelques cent-mille Hommes réunis sur les bords de l'*Océan*, ... il a annoncé vouloir prendre lui-même le Commandement en chef, sont en mesure de s'embarquer sur des Bateaux sans nom. Enfin, l'on est dans la Saison, la plus orageuse sans doute & la plus périlleuse pour la Navigation, mais qui n'en est pas moins celle indiquée pour l'exécution des entreprises hardies, méditées contre les Isles *Britaniques*. Cependant, d'un côté, des préparatifs aussi immenses, trop grands, trop dispendieux, en effet, pour être de vaines démonstrations, peuvent encore ne pas être ... de toute dépendance de Négociations avec l'Etranger ou de considérations d'un autre ordre, & celles-ci, les unes ou les autres, continuer à suspendre à-la-fois le tour du *Premier-Consul* à l'Armée & ... Expéditions projettées: D'après quelques personnes, par exemple, ce Chef-... strat est arrêté jusqu'à présent à *Paris* ... l'attente de la Réponse à des Dépêches expédiées il y a quelque tems pour *Vienne* & *Pétersbourg*. De l'autre côté, *Bonaparte*, ainsi que tout concourt à le prouver, tient lui-même le fil de tous les armemens, & n'a, à proprement parler, confié à personne tout son secret, mis personne dans la confidence de ses véritables desseins: ... donc impossible de juger, par les ...

tes, de ce qui arrivera, du moment sur-tout ou de la manière de l'attaque à diriger contre les Isles ennemies. A ce dernier égard, pour insinuer combien toutes conjectures semblables sont destituées de fondement, il se trouvoit dans les Commentaires du Discours Royal pour l'ouverture de la Session actuelle du Parlement *Britannique*, insérés dans le *Journal officiel François* du 12. du mois courant de *Frimaire*, ces paroles assez remarquables. „ Quant aux *menaces présomtueuses*, dont le „ Roi d'*Angleterre* accuse ses Ennemis, „ les Ministres seroient certainement em„ barrassés de les citer. Dans quel tems le „ *Premier-Consul*, qui seul a la direction „ de toutes les dispositions Militaires, a„ t-il dit, qu'il vouloit envoyer une Ar„ mée en *Angleterre?* Il a dit jusqu'à-pré„ sent, on campera au *Texel*, à *Ostende*, „ à *Saint-Omer*, à *Brest*, à *Bayonne*, & „ l'Armée y a campé. Ne peut-on donc, „ lorsqu'on est en Guerre, réunir des Trou„ pes dans des Camps, sans exécuter des „ *menaces présomtueuses*? " Le parti, qui reste à prendre, est par conséquent celui de se résigner à attendre le dénouement avec patience, en bornant dans l'intervalle sa curiosité au mouvement extraordinaire des dispositions préparatoires. Celles-ci sont imposantes. La plus grande partie des Troupes *Françoises*, & tout ce qu'il y a parmi elles de plus aguerri, est entré en Campagne. L'Armée du Camp de *St. Omer* seule est évaluée à 70. mille Hommes. Cent-mille Hommes, assure-t-on, sont cantonnés le long du rivage depuis *Boulogne* jusqu'à *Ostende*. Si l'estimation de ces Forces, qui ne sont pas seules sur pié, pouvoit paroître exaggérée encore, elle ne manqueroit pas de s'approcher bientôt de la réalité. Il ne cesse point de partir de l'Intérieur, comme des Frontières du *Rhin*, de nouveaux Détachemens de Troupes de toutes armes pour les Côtes du Détroit de la *Manche*. Sept-mille Hommes, qui sont rappellés de l'Armée du *Hanover*, doivent s'y rendre également. De plus, le Corps-d'Armée, resté jusqu'ici dans les Cantons *Helvétiques*, vient de recevoir la même destination. En attendant, le grand nombre de Troupes, concentré sur les Côtes dans des Barraques & dans une Saison qui redouble les besoins, a déjà mis les Commandans dans l'embarras pour y fournir, & exposé les Départemens voisins aux réquisitions par voye d'Emprunt. Cependant le *Premier-Consul* n'en a pas plutôt été informé, qu'il a donné ordre au Ministre-Directeur de la Guerre de faire dresser sur-le-champ des états détaillés des Denrées fournies de cette manière, & d'en autoriser le payement sur les fonds de son Ministère. Le Ministre des Finances a annoncé cette résolution du Chef-Magistrat aux Préfets des Contrées intéressées, en réponse aux représentations, faites par eux au nom de leurs Administrés: Le Ministre a terminé sa Circulaire par inviter les Préfets, " à faire „ connoître la mesure dans les Communes, „ qui avoient été frappées de réquisitions, „ & à leur donner l'assurance, que ces ré„ quisitions, que l'urgence du service avoit „ rendues momentanément nécessaires, ne se „ renouvelleront plus. "

„ La Navigation *Autrichienne* dans la *Méditerranée* a pris à-peine un nouvel essor & accroissement à la faveur des circonstances, que l'Empereur de *Maroc*, dans ses avides spéculations, en a fait l'objet de ses pirateries. La Chambre Impériale de Commerce à *Trieste* a ordonné au Consul-Général Impérial à *Nantes* de rendre publique & faire connoître aux Navigateurs *Autrichiens* la Lettre suivante, reçue par elle du Consul Impérial à *Cadix*."

CADIX, *le* 20. *Août* 1803.

„ Par la Circulaire, que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, le 17. Juin passé, j'ai cru, qu'il étoit convenable aux intérêts de notre auguste Souverain, de vous prévenir des Armemens ordonnés par l'Empereur de *Maroc*; de vous faire part de la crainte fondée qu'ils pourroient être dirigés contre le Pavillon *Autrichien*, afin qu'en en prévenant les Capitaines de notre Nation, ils aient à naviguer avec précaution, jusqu'à ce que les intentions du dit Souverain, à leur égard, soient mieux connuës. Les indices & les avis successifs, que j'ai reçus de *Tanger* depuis cette époque, ne me laissent plus de doute, que les dits Armemens ne soient en effet dirigés contre les Bâtimens *Autrichiens*; je crois donc nécessaire de faire connoître à nos Capitaines le danger dont ils sont menacés, d'autant plus que les Armemens mentionnés sont sur le point de sortir avec des Instructions secrettes. Déjà, suivant la coutume, il a été délivré, par tous les Consuls *Européens*, résidant à *Tanger*, des Passeports à deux Commandans ou *Rais*, l'un d'une Corvette armée à *Larrache*, & l'autre d'une petite Frégate armée à *Salé*. Ces Bâtimens seront suivis de Corsaires, que l'on arme à *Tetuan*. Votre Excellence voudra donc bien prévenir de cet incident fâcheux les Capitaines, qui pourroient aborder dans les Ports

de sa Jurisdiction, pour qu'ils se conduisent en conséquence." „Cinq p. c. cons. 51. Fr. 80. Centimes, Banque de France, 1052. Fr. & cent."

Par ordre de la part de S. M. le Roi de DANEMARC *& de* NORWÈGUE, *on avertit, qu'en remboursement de la dix-septième Epoque de payement, échéant le* 31. *Décembre* 1803. *&* 30. *Juin* 1804, *des Obligations à la charge de Sa dite Majesté, on en a fait le Tirage suivant, en présence du Notaire* G. VAN HOMRICH *& Témoins, & ce des Obligations en date du* 1. *Janvier* 1786. cent soixante-quinze *Pièces, chacune du montant de f* 800. *de Capital, numérotées respectivement:* Nos 18. 20. 62. 77. 145. 191. 252. 310. 350. 372. 426. 476. 482. 495. 503. 507. 533. 581. 584. 604. 616. 654. 694. 824. 827. 837. 854. 863. 932. 943. 981. 995. 997. 1056. 1068. 1075. 1076. 1096. 1149. 1163. 1169. 1175. 1226. 1249. 1263. 1267. 1285. 1287. 1293. 1300. 1320. 1344. 1359. 1405. 1408. 1435. 1451. 1454. 1457. 1473. 1489. 1509. 1586. 1619. 1693. 1701. 1773. 1814. 1861. 1879. 1905. 1945. 1956. 2025. 2032. 2079. 2082. 2098. 2167. 2212. 2225. 2234. 2291. 2295. 2356. 2471. 2482. 2505. 2519. 2523. 2556. 2639. 2647. 2698. 2739. 2761. 2794. 2895. 2818. 2822. 2843. 2887. 2890. 2901. 2925. 2941. 3035. 3057. 3129. 3174. 3194. 3210. 3213. 3265. 3269. 3272. 3283. 3320. 3333. 3375. 3378. 3445. 3463. 3464. 3487. 3492. 3504. 3507. 3513. 3536. 3538. 3546. 3602. 3611. 3648. 3698. 3703. 3716. 3741. 3803. 3847. 3900. 3948. 3970. 4022. 4025. 4050. 4062. 4075. 4095. 4120. 4121. 4160. 4171. 4174. 4181. 4184. 4197. 4213. 4224. 4268. 4278. 4286. 4296. 4372. 4377. 4389. 4391. 4431. 4469. 4500. 4503. 4504. 4515. & 4614. *& des Obligations en date du* 1. *Juillet* 1786. soixante-quinze *Pièces, chacune aussi du montant de f* 800. *& numérotées respectivement:* Nos 84. 112. 139. 195. 224. 240. 258. 262. 267. 305. 309. 344. 380. 465. 467. 468. 498. 536. 547. 553. 574. 588. 658. 700. 724. 751. 790. 803. 809. 895. 906. 937. 938. 974. 982. 1046. 1054. 1061. 1063. 1064. 1081. 1138. 1143. 1175. 1230. 1237. 1300. 1314. 1364. 1368. 1403. 1405. 1412. 1414. 1423. 1433. 1477. 1530. 1537. 1559. 1563. 1569. 1627. 1648. 1679. 1700. 1723. 1729. 1787. 1822. 1833. 1846. 1856. 1881. & 1993. *Les* 175. *Obligations sus-nommées seront remboursées par Sa dite Majesté le* 31. *Décembre* 1803. *& les* 75. *Obligations suivantes le* 30. *Juin* 1804, *au Comptoir d'*ARNOLDUS FINMAN *à* AMSTERDAM; *& on n'en payera aucuns intérêts ultérieurs; mais elles sont considérées comme remboursables. On payera au même Comptoir, de la part de Sa dite Majesté, le* 2. *Janvier* 1804. *& de suite pendant le même mois de Janvier tous les jours, le matin depuis* 9. *heures jusqu'à midi, excepté les Mardis & Samedis, en retirant les Coupons, l'année d'Intérêts à* 4. *pour-cent, échuë sur les Obligations, datées du* 1. *Janvier* 1786, *ainsi que le Capital des Obligations sus-nommées sorties par Tirage, en retirant ces Obligations avec les Coupons d'Intérêts restans.*

J. TROOST *à* ARNHEM *&* A. BLUSSÉ *&* FILS *à* DORDRECHT *ont imprimé l'*Abrégé de l'Histoire-Sainte, par demandes & par réponses, à l'usage des Enfans, par A. VAN DEN BERG, *traduit, d'après la dernière Edition* Hollandoise, *par* J. VAN BEMMELEN, *Maître de Pension à* LEYDE. *Cette* Seconde *Edition* Françoise *offre une exactitude & correction beaucoup plus grandes dans le langage, comme divers changemens dans la composition. Ces derniers changemens sont la suite nécessaire de ceux, que l'Auteur a cru nécessaire de faire successivement dans l'Original. Le prix est de* 6. *Sols.*

A vendre au Printems prochain, au jour & aux conditions à indiquer ultérieurement, un superbe & magnifique Cabinet d'Histoire Naturelle, *contenant tout ce que le Règne Fossile comprend de rare & de précieux en Mines d'Or & d'Argent, Métaux & pierres précieuses, parmi lesquelles se distinguent plusieurs Diamans, Saphyrs & Chrysopas dans leur matrice, un Jaspis unique dans son genre, toutes les espèces de Marbres & plusieurs autres pièces, qui, tant par leur prix que par leur rareté, servent à rendre cette Collection des plus brillantes; puis encore une très-belle & complette Collection de Coquillages, parmi lesquels se trouvent les espèces les plus recherchées: Le tout rassemblé pendant l'espace de quarante ans, sans épargne de soins ni de frais, & rangé dans l'ordre le plus propre, d'après les Systêmes des plus fameux Sçavans dans chaque branche de l'Histoire Naturelle,* Linné, Waller *&c. L'on peut s'adresser chez Mrs.* P. DEN HENGST & Fils, *Libraires dans le* Kalverstraat *à* AMSTERDAM.

A LEYDE *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO CII.

UPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 23. Décembre 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de LAUSANNE *du 9. Décembre.*

L'HELVÉTIE va être évacuée une ſeconde fois par les Troupes *Françoiſes*. Le 6. de ce mois au ſoir, les trois Compagnies de ces Troupes, qui etoient ici en garniſon, ont reçu ordre d'aller inceſſamment rejoindre leur Corps à *Baſle*, & elles ſont parties pour cette Ville dès le lendemain au matin. Le me ordre du départ pour la Frontière du *Rhin*, du côté de la *France*, a été donné toutes les Troupes de cette République, qui reſtoient en *Suiſſe:* Elles doivent ſans ni paſſer du Canton de *Baſle* ſur le Territoire *François;* de ſorte que dans peu el- ſe trouveront toutes retirées de nouveau de notre Pays. Leur Commandant, le Gé- ral *Barbou*, les a déjà dévancées le mois dernier; il partit vers le milieu de Novem- de *Berne* pour la *France*, après avoir reçu un Courier qui l'appelloit à ſervir à l'Ar- e d'*Angleterre*. Les Troupes elles-mêmes doivent ſe rendre à la même deſtination, eſt auſſi celle de leur précédent Chef, le Général & Miniſtre *Ney*. En conſéquen- le dernier a quitté également l'*Helvétie*, en y laiſſant comme Chargé-d'affaires le crétaire de Légation *Rouhières*. Lors de l'échange des Ratifications des Traités avec *France*, le Général *Ney* avoit donné au *Land-Amman* l'aſſurance, que, conformé- ent à ſes déſirs, le *Premier-Conſul* avoit réſolu de faire quitter la *Suiſſe*, dans quelques maines, aux Troupes auxiliaires y ſtationnées encore au nombre de près de cinq-mille ommes. De l'autre côté, le *Land-Amman* auroit promis ſolemnellement à cette occa- on, tant en ſon nom qu'en celui de pluſieurs Gouvernemens Cantonaux, qui lui oient donné plein-pouvoir à cet égard, que la tranquillité de la *Suiſſe* ne ſera point ubliée, & que l'Acte de Médiation ſera exécuté avec la plus ſcrupuleuſe fidélité."

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 25. Frimaire (17. *Décembre.*)

" Le *Moniteur* a publié hier divers Arrêtés du *Premier-Conſul* du 7. de ce mois, qui ennent autant de nominations Diplomatiques. La principale en eſt celle du Général al au Poſte d'Ambaſſadeur en *Helvétie*. Au reſte, le Citoyen *Rouhières* eſt nommé Se- étaire de Légation dans le même Pays; le Citoyen *Châteaubriant* eſt nommé Chargé- affaires près la République du *Valais;* & ce dernier eſt remplacé à *Rome*, comme Se- étaire de Légation, par le Citoyen *Gandolphe*. Les autres communications officielles s plus intéreſſantes des derniers jours ſont l'avis de l'Amiral *Bruix* de l'entrée de plu- urs nouvelles Diviſions de la Flottille dans le Port de *Boulogne*, & celui du Général *elégorgue* de la priſe, dans la journée du 19. du courant, d'une Frégate *Angloiſe*, qui oit touché ſur la Côte de la *Manche* vis-à-vis de *Reville*, au-deſſus de la *Hougue*. ette Frégate, *la Shannon*, de 40. Canons, & montée par 250. Hommes, s'eſt vuë at- quée dans le dit état par les Batteries de la Côte: Après avoir reçu une centaine de oups de Canon, & avoir été démâtée de ſon mât d'artimon, elle a amené ſon Pavil- on. On a pris enſuite poſſeſſion du Bâtiment, qui depuis a été remis à flot, & ſe trouve au- ourd'hui en lieu de ſûreté. Cependant les mêmes vents violents du *Sud* du 19. *Frimai-* " qui ont livré aux *François* la Frégate *Angloiſe*, leur ont ravi en revanche une Ga- otte & un Bateau de troiſième eſpèce, briſés contre la Côte de *Boulogne*. — Voici un échantillon des Nouvelles étrangères, que les Feuilles de *Paris* donnent ou recueil- ent en ce moment."

" *De* BERLIN, *le* 2. *Décembre.* Tout eſt ici dans l'état le plus tranquille. Rien ne ranſpire des Dépêches, qui ſont apportées par les Couriers de *Londres* & de *Pétersbourg:* on ne peut juger de leur importance que par les fréquens voyages de Mr. le Comte de *Haug-* witz à *Potzdam*, où il a des Conférences ſecrettes avec ſon Maître. On eſt aſſuré, que le Roi ſera inébranlable dans la ſtricte Neutralité qu'il s'eſt préſcrite; mais cette Neutralité mê- me ne peut qu'augmenter l'activité du Cabinet: On dit, qu'il a été fait à *Paris* des repréſen- tations au ſujet du Tréſor d'*Hanovre*, réclamé par la *France* auprès du Duc de *Mecklem-* bourg: On ajoute, que la Cour a rejetté la propoſition d'une liaiſon plus intime avec l'*An-* gleterre, miſe en avant par l'Envoyé *Britannique*, Mr. *Jackſon*. Le Commerce *Pruſſien* par

le *Weser* & l'*Elbe* est totalement suspendu; mais en revanche il s'est beaucoup accrû l'*Ems* & l'*Oder*. Les Négociations, entamées avec l'Electeur de *Bavière* pour l'échan certains Etats dans le Cercle de *Franconie*, sont entièrement terminées."

„ *De* HAMBOURG, *le* 4. *Décembre*. On lit dans un de nos Journaux, que les de res propositions, faites par la *Russie* aux deux Puissances belligérantes, se réduisoient à q points principaux; sçavoir: " La cession de *Lampedouse* à l'*Angleterre*, à la place de *M* „ la garantie de la Liberté des Etats voisins de la *France*; une Indemnité pour le Roi de „ *daigne*; un Congrès général des Puissances de l'*Europe*." Selon le même Journ Gouvernement *François* auroit répondu: " Que l'*Angleterre* doit se contenter dans la „ *terranée* de la possession de *Gibraltar*; que la Liberté des Etats voisins de la *Fran* „ une suite naturelle de son influence; qu'il consent à la tenuë d'un Congrès, à l'eff „ régler les Droits des Nations sur les Mers." On croit à la tenuë d'un Congrès. — L pereur de *Russie* & le Roi de *Suède* entretiennent une Correspondance très-suivie, & s vent toujours de leur propre main."

De LA HAYE, *le* 21. *Décembre*. Le *Corps-Législatif* de cette République, aussi après l'ouverture de sa Session extraordinaire le 17. du courant, & avant que les M bres ne se séparassent en conséquence de l'ajournement des Séances jusqu'au 1. Fév a agréé en Committé-général quelques propositions Financières du Gouvernement, dantes à pourvoir pour le présent aux besoins pressans du Trésor-public. Les dép de la Guerre l'ayant épuisé bien plus promtement que la Contribution extraordinai 2. pour-cent de la fortune des Citoyens n'a pu l'alimenter jusqu'ici, le Gouverne a proposé & la Législature a accordé, que les Citoyens soumis à la dite Contribu qui anticiperont en tout ou en partie les deux derniers ou troisième & quatrième te échéant dans les dernières quinzaines de Janvier & de Mars prochains, pourvu q ne fournissent que de l'argent comptant, jouiront de primes considérables. C qui feront ces payemens anticipés entre les mains de l'un des Receveurs ordinai dans les Départemens de *Hollande* & d'*Utrecht* avant la fin du mois courant de Dé bre, dans les autres Départemens avant le 7. Janvier, pourront en déduire 2. pour pour le troisième terme sus-dit, & 3. pour-cent pour le quatrième. En outre, il est al même à ceux, qui par tout le Pays effectueront seulement le payement du troi terme avant le 15. Janvier, & celui du quatrième avant la fin du même mois, une r d'un pour-cent pour l'un, & de 2. pour-cent pour l'autre de ces termes. Déj dispositions ont été portées légalement à la connoissance des Habitans par un blication du Gouvernement en date du 19. de ce mois. Il n'en est pas encore de d'une autre mesure, qui doit avoir été adoptée à-la-fois par le *Corps-Législatif*, a également le but de procurer dans le plus court délai à la Trésorerie Nationale le méraire dont elle manque: C'est une Négociation de sept Millions à l'intérêt d'un pour-cent par mois, & renduë plus attrayante encore par la concession d'autres av ges. En attendant, les Commissions des Finances du Gouvernement & de l'Assem Législative vont de concert revoir & préparer pour les délibérations prochaines du nier Corps le Plan de Finance pour l'année suivante, & en particulier la partie co nant les moyens généraux d'assurer les recettes nécessaires. Il faudra pour cet eff l'an 1804. une nouvelle Contribution extraordinaire; elle sera portée pour toute la publique à une Somme fixe, & celle-ci répartie entre les huit Départemens, à en par l'invitation, faite dès le 13. de ce mois par le Gouvernement aux Administra Départementales, de rédiger & présenter un projet de répartition d'une semblable Q entre les Villes & Districts respectifs.

De LEYDE, *le* 22. *Décembre*. Le Courier de *Hambourg* du 16. de ce mois se en retard jusqu'ici, de manière que nous nous voyons privés des dernières Lettre *Nord*. Les précédentes contenoient une particularité encore, qui mérite d'être remar quée: C'est la publication d'une *Ukase*, renduë le 28. Octobre par l'Empereur de *Russ* pour reconnoître & ordonner de reconnoître en qualité de Consul des *Etats-Unis* *mérique* Mr. *Lever Harris*. Il est le premier Agent public envoyé par les dits Etats Cour de *Pétersbourg*, laquelle aussi n'avoit reconnu jusqu'à-présent par aucun acte for l'Indépendance de la République *Américaine*.

La *Correspondance* entre le Prince de *Galles* & le Roi, son Père, ainsi qu'avec le mier-Ministre *Addington*, que nous avons fait connoître dans nos Feuilles précéd

éclaircit par une seconde entre l'Héritier du Trône *Britannique* & son Frère puîné, le Duc d'*York*, Commandant en chef des Troupes de terre: On découvre dans les Réponses de celui-ci le vrai point de vuë, sous lequel il faut considérer la chose, & qui, méconnu par le Prince de *Galles*, l'a engagé à des plaintes, qu'on peut vraiment regarder comme au-dessous de son rang & de sa dignité. Ce point de vuë, c'est que le Roi jugeoit, que la naissance de celui, qui devoit un jour succéder à la Royauté, ne lui permettoit pas, dans un sens propre, d'*être au Service*, dans un grade quelconque, de servir avec ses Frères ou d'autres Officiers; raison, qui, sans doute, seroit de plus de poids encore, si le Roi avoit témoigné vouloir, en cas de danger, l'appeller près de sa personne, & se l'associer, pour ainsi dire, dans les soins, les travaux, les périls, comme dans les honneurs du Commandement souverain, & non pas lui assigner, dans ce cas, *sa place à la tête de son Régiment*, le 10me de Dragons. Quoiqu'il en soit, nous verrons connoître cette seconde *Correspondance*, du moins par *Extrait*.

„ La Correspondance avec le Roi avoit cessé le 23. Août: Le 2. Octobre, le Prince de Galles, étant près de son Régiment à *Brighton*, écrivit à son Frère: " Je vois (dit-il) MON CHER FRÈRE, par la *Gazette* d'hier au soir, que je viens de recevoir en ce moment, qu'il s'est fait une Promotion très-étenduë dans l'Armée, où il n'est point question de mes *prétentions*; circonstance, qu'il m'est impossible, quoi qu'il puisse être arrivé en d'autres occasions, de passer sous silence & sans remarque, dans le moment de crise où nous sommes. Mon *ancienneté au Service*, conformément à la routine d'avancement la plus ordinaire, si elle avoit été suivie, m'eût placé soit à la queuë de la Liste des Généraux, soit à la tête de celle des Lieutenans-Généraux. Tandis que les Branches cadettes de ma Famille sont avancées aux Postes Militaires les plus éminens, ma naissance, en vertu de la distinction, qu'il est d'usage de lui accorder, eût dû me placer le premier sur cette Liste. J'espère, que vous me connoissez trop bien, pour vous imaginer, que *j'aie en vuë un rang vain & inactif*; beaucoup moins que dans la direction & le patronage des Départemens Militaires je voye un objet, qui convienne à mon rang dans l'Etat ou à mes inclinations: Mais, dans un moment où le Gouvernement considère le danger du Pays comme si pressant, qu'il appelle l'énergie de tous les bras à sa défense, je ne sçaurois que me sentir dégradé, tant comme Prince que comme Soldat, si l'on ne me permet point de prendre une part avancée & distinguée dans la défense de cet Empire & de cette Couronne, de la gloire, de la prospérité, de l'existence même de ce Peuple, à tous lesquels égards mon *intérêt* (ou mon *en-jeu*, — *mine-stake*) est le plus considérable de tous. " — Ici le Prince montre toute sa sensibilité sur ce que son Père lui avoit écrit le 7. Août. " D'être informé (dit-il) que je puis *déployer ce zèle*, uniquement & simplement, *à la tête de mon Régiment*, c'est une *moquerie avilissante*, (*a degrading mockery.*) Si ce poste est le seul qu'on m'assigne, je ferai certainement mon devoir, comme le feront d'autres: Mais la considération, à laquelle j'ai déjà fait allusion, m'autorise à m'attendre & à tous égards m'oblige à requérir une situation, qui réponde davantage à la dignité de mon propre caractère, ainsi qu'à l'attente publique." — Il termine sa Lettre par le paragraphe suivant. " C'est à l'effet d'offrir mes services d'une manière plus formelle & officielle, que celle dont j'ai usé jusqu'à présent, que j'adresse la présente à vous, MON CHER FRÈRE, par les conseils duquel la Constitution présume que le Département Militaire est administré. Si ceux, qui ont l'honneur de donner leur avis à S. M. en cette occasion, estiment, que ma prétention, parmi celles de la Famille Royale entière, soit la seule & l'unique de nature à être rejettée & dédaignée, je puis au moins espérer, comme une chose qu'on me doit en justice & en honneur, qu'on me déclare explicitement, que je suis mis de côté en vertu de ce jugement, & non en conséquence de quelque omission ni manque d'énergie de ma part. "

„ La Réponse du Duc d'*York* à la Lettre de son Frère, dont on vient de lire l'Extrait, est en date du 6. Octobre 1803. & mérite d'être connuë en entier. En voici la traduction. "

„ TRÈS-CHER FRÈRE, *Rien, sinon une multiplicité extraordinaire d'affaires pressantes n'eût pu m'empêcher d'accuser plutôt la réception de votre Lettre du 2. de ce mois, que j'ai reçuë Lundi* (3. *Octobre*) *au soir, pendant que j'étois à* Oatlands. *Je m'assure, que vous êtes trop bien instruit de mon affection pour vous, affection qui a existé depuis notre plus tendre enfance, pour que vous ne soyez pas certain de la satisfaction, que j'ai toujours ressentie, & que je dois toujours ressentir, toutes les fois que je suis à même d'avancer, autant qu'il est en mon pouvoir, l'accomplissement de tout désir ou objet de vos voeux, & que par conséquent vous croirez aisément, combien je dois regretter l'impossibilité, qu'il y a dans l'occasion présente, de répondre à ce que vous souhaitez, en remettant devant S. M. les représentations contenues dans votre Lettre. Souffrez, MON CHER FRÈRE, comme l'unique Réponse, que je puisse convenablement vous donner, de rappeller à votre mémoire, ce qui s'est passé sur le mê-*

sujet, bientôt après qu'il eut gracieusement plu à S. M. de me placer à la tête de l'
mée, & je n'ai aucun doute, qu'avec votre candeur ordinaire vous ne voyiez vous-même
nécessité absolue, où je fus de m'en excuser."

„ *En l'année 1795, lorsqu'il y eut une Promotion générale, je remis, sur vos instances,*
Lettre de votre part à Sa Majesté, par laquelle vous insistiez sur vos prétentions à un ava
ment dans l'Armée; à quoi il plut à S. M. de répondre, " qu'avant qu'il vous eût nommé
Commandement du 10me Régiment de Dragons, il vous avoit pleinement fait expliquer
déclarer, quels étoient ses sentimens sur ce qu'un PRINCE DE GALLES entrât au
vice Militaire, *ainsi que les principes publics, d'après lesquels il ne pouvoit jamais ad*
tre, que vous considériez cela comme une profession d'état, ou comme si vous eussie
avancé au Service." *Et en même tems S. M. ajouta* ses ordres positifs & l'injonct
qu'il me fit, de ne plus jamais lui faire mention de ce sujet, ainsi que de m'excuser d'êt
porteur d'aucune adresse ni demande de la même nature, au cas qu'on me le proposât; M
ge, dont je fus naturellement dans la nécessité de vous faire part: Depuis ce tems je l'ai
constamment pour règle de conduite: Et, en vérité, je l'ai toujours considéré comme une
plus grandes preuves d'affection & de considération envers moi, de la part de Sa Majesté, q
ne m'ait jamais permis d'intervenir comme Partie dans cette affaire."

notre *Vous ayant ainsi exposé avec franchise & candeur ce qui s'est passé, je dois m'assurer,*
vous vous appercevrez, qu'il n'y a aucun fondement pour la crainte, exprimée dans la
nière partie de votre Lettre, qu'il puisse s'attacher une flétrissure quelconque à votre répu
tion comme Officier, *particulièrement lorsque je me rappelle, que, le jour même que vous*
çûtes la notification de votre nomination comme Chef du 10me Régiment de Dragons-légè
vous me parlâtes vous-même de l'explication & de la condition, qui y avoit été attachée
Sa Majesté. Et, par conséquent, vous devez sûrement être très-persuadé, " que la rai
„ *que vous ne soyez pas avancé en rang Militaire, se trouve entièrement dans les senti*
„ *de Sa Majesté*, à l'égard du haut rang que vous occupez dans l'Etat, & non dans au
impression, qui vous fut défavorable." — *Croyez*, MON CHER FRÈRE, *que je*
toujours avec la plus grande vérité, votre très-affectionné Frère." (Signé) FREDERIC

Ces deux premières Lettres ont été suivies de cinq autres, échangées sur le même
entre les deux Frères, & dont la collection se termine par une Lettre de Mr. *Addington*
Prince de *Galles*, datée de *Richmond-Park* le 23. Octobre. Il paroît, que, peu d'accord
quelques faux avancés dans la Réponse du Duc d'*York*, qu'on vient de lire, les deux
ces, en conservant toujours les dehors d'affection & de cordialité qu'ils se doivoient en
des liens de la nature, & les égards si convenables à leur rang élevé, s'échauffèrent
moins insensiblement, & assez pour que le Prince de *Galles*, „ sentant (dit-il) co
„ les contestations en toute occasion sont inutiles, non moins que désagréables, & sça
„ quel effet fatal elles produisent sur l'amitié humaine," se crût dans la nécessité
„ prier son Frère, que leur Correspondance sur ce sujet cessât désormais; car (dit-il)
„ ne sçauroit être plus affligeant pour moi que de prolonger la discussion d'une matière
„ laquelle il m'est clair aujourd'hui, MON CHER FRÈRE, que, *vous & moi, ne*
sçaurions jamais vous accorder." — Il paroît encore, qu'à la suite de cette Lettre,
8 Octobre, le Prince de *Galles*, qui en l'écrivant se trouvoit à l'Hôtel de *Carleton*
avoit formé le projet de quitter la Capitale, pour retourner près de son Régi
Reigate: Surquoi le Premier-Ministre lui écrivit la Lettre suivante.

SIR,

RICHMOND-PARK, le 23. Octobre.

„ *En conséquence de certaine information, qui m'est parvenue, je suis poussé, par un*
timens de fidélité envers V. A. Royale & le Public, à témoigner un espoir sérieux & empr
sé, que vous puissiez vous laisser engager à remettre votre retour à Brighton, *jusqu'à ce*
j'aie eu l'occasion de faire quelques recherches ultérieures, & d'en exposer le résultat à V.
Royale. J'ai l'honneur d'être avec la plus grande déférence & respect, SIR, de V. A. Ro
le fidèle & très-humble Serviteur." (Signé) HENRY ADDINGTON.

Pendant que cette affaire, personnellement si intéressante pour l'Héritier de la Cou
ne *Britannique*, reste encore indécise, ce Prince vient de perdre celui, en qui il a
placé la plus intime confiance, l'Amiral *Jean Willet Payne* étant mort depuis peu.
Prince de *Galles* a disposé de la place de *Lord-Warden* (ou Grand-Bailli) des M
d'Etain, ainsi que d'Amiral des Ports & Havres du Comté de *Cornwall* & *Devon*,
cet Amiral occupoit, en faveur de Mr. *Thomas Tyrwhitt*, Membre pour *Port-Arling*
qu'il a remplacé, comme Secrétaire & Garde de son Sceau-privé, ainsi que comme
diteur du Duché de *Cornwall*, par Mr. *John Mac-Mahon*, Membre pour *Aldborough*